



## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : ..... Adhère à l'AMAP Petite Terre.

Adresse : .....

Tél mobile : ..... Tél fixe : .....

Courriel : .....  
(écrire en capitales S.V.P)

Saison : ..... Année : .....

- Je choisis une distribution **tous les quinze jours** :  Groupe 1 ou  Groupe 2
- Je choisis une Distribution **toutes les semaines** :  Groupe 1 + 2

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur accessibles sur le site internet de l'AMAPETITE TERRE ou sur simple demande.

Je règle le montant de mon adhésion, soit 5 € pour une saison

J'autorise la communication (sauf avis contraire de ma part) de mes coordonnées aux autres adhérents de l'AMAP.

J'ai choisi le ou les produit(s) suivant(s) : .....

.....  
.....  
.....

Signature de l'adhérent :



En vous inscrivant à notre **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne**, vous bénéficiez de produits sains tout en soutenant les producteurs locaux

## LES INSCRIPTIONS en 5 points :

### 1 : Quand est ce que ça commence et combien de temps ça dure ?

Chaque saison dure environ 6 mois. La saison printemps/été démarre généralement au mois d'avril et celle d'automne/hiver démarre au mois d'octobre. Il y a environ 24 distributions par saison (cela peut varier plus ou moins selon les calendriers).

Les inscriptions démarrent généralement un mois avant le début de chaque saison afin que vous puissiez remplir tranquillement tous vos contrats. Il est possible de s'inscrire en cours de saison (sous réserve d'un accord avec les producteurs)

### 2 : Où ont lieu les distributions et à quelle heure ?

Les distributions ont lieu place de la gare à Plancoët à la salle relais intercommunale tous les vendredis de 18h15 à 19h15.

### 3 : Quels sont les produits et comment les obtenir ?

Selon les produits, ils sont proposés :

- **Toutes les semaines ou tous les 15 jours**
- **1 fois par mois**
- **Ponctuellement dans la saison**

Retrouvez tous les produits proposés par notre AMAP sur [www.amapetite-terre.org](http://www.amapetite-terre.org)

En nous communiquant votre mail, votre N° de téléphone ou en allant sur notre site web vous pouvez recevoir les rappels des dates de distribution et les contrats de chaque producteur qui vous permettront de choisir les produits et les quantités souhaitées ainsi que les périodicités. Durant les périodes d'inscription, des membres du bureau de l'association et des producteurs pourront répondre à vos questions et recueillir vos contrats + règlements.

### 4 : Quel est le calendrier de la saison ?

L'AMAP vous fournit, lors des périodes d'inscription, le calendrier indiquant les dates de chaque semaine de distribution ainsi que les produits distribués. Pour les adhérents qui prennent des paniers tous les 15 jours, le calendrier est divisé en 2 parties (Groupe 1 et Groupe 2). Si c'est votre cas, vous devrez choisir un groupe en fonction de vos disponibilités et nous ferons tout notre possible pour respecter votre choix, mais pour des raisons d'organisation, nous serons peut-être amenés à vous demander de changer de groupe. Merci de votre compréhension.

### 5 : Comment adhérer à notre AMAP

Les adhésions se font à chaque saison et sont d'un montant de 5 euros (Bulletin ci-contre à remplir et indispensable pour bénéficier des paniers).